

BAREME HONORAIRES A COMPTER DU 1^{er} AVRIL 2017

VENTE – A LA CHARGE DE L'ACQUEREUR

MANDAT SIMPLE et EXCLUSIF de 100 000 à 169 999 €	6 % T.T.C. *
MANDAT SIMPLE et EXCLUSIF à partir de 170 000 €	5 % T.T.C. *
MANDAT PRIVILEGE (pas de tranche)	6 % T.T.C. *
Minimum d'honoraires	5 000 € T.T.C. *
au-delà de 450 000 €	4 % TTC *
• LOCAUX COMMERCIAUX / PROFESSIONNEL	15 % H.T. Hors charges

* Charge acquéreur

* Sauf dans le cadre de délégation de mandat ou partenariat.

* Sauf dans cas particulier, à titre commercial et exceptionnel

LOCATION

LES HONORAIRES LOCATION PARTAGES DE MOITIE ENTRE LE BAILLEUR ET LE LOCATAIRE.

• LOCATION HABITATION PRINCIPALE -

10 €/ m² - dans la limite d'UN MOIS DE LOYER hors charges respect du plafond de la loi ALUR
(visite, constitution du dossier, rédaction du bail)

100 € pour l'état des lieux entrée.

Nous nous conformons aux obligations légales du plafond de la LOI ALUR en dissociant les honoraires de visite et de rédaction du bail (10 €/ m² ou 8 €/ m² suivant zone) des honoraires de réalisation des ETATS DES LIEUX. (3 €/m²).

• LOCATION BAUX COMMERCIAUX / PROFESSIONNEL :

15 % sur le loyer annuel H.T. *

GESTION LOCATIVE

- | | |
|--------------------------|---|
| • GESTION | 7.20 % T.T.C. *
sur loyers + charges |
| • ASSURANCE LOYER IMPAYE | 2.50 % T.T.C. * |

* Voir conditions prévues

* Nous consulter pour devis personnalisé, suivant nombre de lots ;